

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2016

AVIS DE CONVOCATION
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le lundi 31 octobre 2016, à 11 h 45, à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

- 2016-450 Adjudication de contrat à Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. – Travaux d'installation ou de mise aux normes de systèmes de traitement des eaux usées sur huit propriétés privées – Programme de réhabilitation de l'environnement
- 2016-451 Rejet des soumissions reçues – Fourniture et pose d'enrobé bitumineux et construction de bordures de rue – Rue des Tourterelles
- 2016-452 Amendement à la résolution 2016-408 - Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* – Programmation de travaux révisée

Période de questions

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce vingt-huitième jour du mois d'octobre deux mille seize.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 31 octobre 2016 devant se tenir à 11 h 45 ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau; le 28 octobre 2016 à 15 h 32.
- et aux conseillers M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant

dans leur boîte postale respective, le 28 octobre 2016 à 15 h 32 de même que par l'envoi d'un courriel.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2016

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le 31 octobre 2016, à 11 h 45.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence du maire. La greffière M^e Sandra Stéphanie Clavet est également présente.

Seuls les sujets qui apparaissent à l'avis de convocation ont été discutés lors de la séance extraordinaire.

2016-450

ADJUDICATION DE CONTRAT À LES ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER INC. – TRAVAUX D'INSTALLATION OU DE MISE AUX NORMES DE SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES SUR HUIT PROPRIÉTÉS PRIVÉES – PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour l'exécution de travaux d'installation ou de mise aux normes de systèmes de traitement des eaux usées sur huit propriétés privées (résidences isolées) situées en milieu rural sur le territoire de la Ville de Montmagny dans le cadre de la phase I du Programme de réhabilitation de l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, trois soumissionnaires ont présenté une offre, soit Transport en Vrac St-Denis, Michel Gamache et Frères et Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. le contrat pour l'exécution de travaux d'installation ou de mise aux normes de systèmes de traitement des eaux usées sur huit propriétés privées (résidences isolées) situées en milieu rural sur le territoire de la Ville de Montmagny dans le cadre de la phase I du Programme de réhabilitation de l'environnement, au montant de 140 209,71 \$, toutes taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la

soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. de même qu'au chef de division – permis et inspection et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-451

REJET DES SOUMISSIONS REÇUES – FOURNITURE ET POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX ET CONSTRUCTION DE BORDURES DE RUE – RUE DES TOURTERELLES

CONSIDÉRANT que trois entreprises ont déposé une soumission suivant l'appel d'offres par voie d'invitation écrite lancé par la Ville de Montmagny pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux et la construction de bordures de rue dans le cadre d'un même contrat, pour la réalisation du projet visant le pavage de la rue des Tourterelles, soit Les Entreprises Lévisiennes inc., Les Entreprises JRMorin inc. et Construction B.M.L., division de Sintra inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, dans ses documents de soumission, s'est réservé le droit de rejeter toutes les soumissions déposées;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De rejeter toutes les soumissions présentées et ouvertes le 15 septembre 2016 pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux et la construction de bordures de rue dans le cadre d'un même contrat, pour la réalisation du projet visant le pavage de la rue des Tourterelles.

2. De transmettre copie de la présente résolution aux trois soumissionnaires concernés de même qu'à la directrice aux travaux publics et aux infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2016-452

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2016-408 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECO) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée à la résolution numéro 2016-408 autorisant, notamment, le dépôt d'une programmation de travaux révisée et de tous les autres documents exigés par ce ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale confirmée à la Ville à même le programme de la TECQ pour les années 2014 à 2018;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'amender la résolution 2016-408 en remplaçant l'article 7 par le suivant :

« 7. D'attester que cette programmation révisée de travaux datée du 3 octobre 2016 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2017. ».

2. De transmettre copie de la présente résolution au MAMOT de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

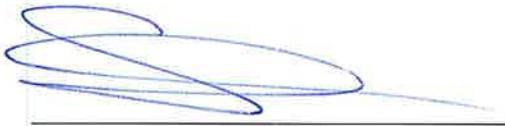
Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire du 31 octobre 2016 est levée à 12 h 15.



GREFFIÈRE



MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU
14 NOVEMBRE 2016.



MAIRE
